Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 Décembre

DCS n°2022-24

Date de convocation : Vendredi 2 décembre 2022

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 19
Suppléants : 9
Absents non remplacés : 20

Quorum : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Paul-Roger GONTARD, M. Daniel BELLEGARDE, Mme Jeanine DRAY, M. Franck JOUSSELIN, M. Jacques DEMANSE, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, M. Marc GABRIEL, Mme Christine LANTHELME, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Mme Cécile HELLE représentée par M. Claude NAHOUM
M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO
Mme Annick DUBOIS représentée par M. Jeanine FAVRE-SECOND
M. Luc ROUSSELOT représenté par M. Michel BERARDO
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Christian GROS représenté par M. Marc MOSSÉ
M. Claude AVRIL représenté par M. Salvador TENZA
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN
M. Fabrice LEAUNE représenté par Mme Julia EKINCI

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
M. Claude MOREL (excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Steve SOLER (excusé), M. Patrick SUISSE (excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Yvan BOURELLY (excusé), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Nathalie LE GOFF (Excusée), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), M. Yann Bompard (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Pascal CROZET (Excusé), Mme Patricia LISPAL-GONDRAN (Excusée)

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Avis - dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation – PLU de Camaret sur Aigues – Modification n°2

Rapporteure : Pascale Bories

Madame la rapporteure expose l'analyse du SCoT du Bassin de vie d'Avignon concernant la demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation formulée par la commune de Camaret auprès de la Préfecture dans le cadre de la modification n°2 de son PLU

La commune souhaite ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU pour la passer en 1AUe afin de réaliser le siège de la Communauté de Communes ainsi que des cellules à vocation artisanales.

Ce projet d'ouverture à l'urbanisation a fait l'objet d'une analyse plus précise au regard des objectifs déclinés dans le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, **annexée à la présente délibération**.

Madame la rapporteure précise qu'un avis favorable assorti de remarques avait déjà été rendu par le Bureau réuni le 10 octobre 2022, dans le cadre de la consultation du SCOT pour la procédure de modification n°2 du PLU.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.142-5,
Vu la délibération n°2011-30 du 16 décembre 2011 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Bassin de Vie d'Avignon
Vu la délibération n°2019-42 du 9 décembre 2019 arrêtant le projet de révision du Schéma de Cohérence Territorial du Bassin de Vie d'Avignon
Vu l'avis du Bureau rendu en date du 10 octobre 2022 sur la procédure de modification n°2
Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 28 novembre 2022, a émis un avis favorable et a fait part de quelques remarques.

Après avoir entendu la rapporteure,

<u>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :</u>

- **APPROUVE** les termes de la contribution relative à l'analyse du projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du PLU de Camaret sur Aigues, annexés à la présente délibération
- **EMET un <u>avis favorable</u>** sur le projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU, assorti des **recommandations suivantes :** Compléter et approfondir l'OAP :
  - En précisant la surface totale de la zone.
  - Sur la question des circulations en réfléchissant à la mise en place d'une aire de retournement et en privilégiant une traversante (tant pour les voitures que les circulations douces) reliant l'avenue Fernand Gonnet et le chemin du blanchissage. Ou a minima en précisant pourquoi cela n'est pas possible dans la notice.
  - Sur la desserte et la question des mobilités en mentionnant la connexion de la zone avec le réseau de transports en commun et mode doux, ainsi que les zones de stationnement et leurs localisations, ainsi que la gestion circulation à l'intérieur de la zone.
  - En intégrant dans les principes d'aménagement écrit des éléments concernant la performance des bâtiments ou a minima l'utilisation d'énergies renouvelables.

La délibération est adoptée.

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Vote du Comité :

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY

La Présidente
Pascale BORIES

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Acte affiché le 15/12/2022

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Avenue de Saint Tronquet – Vaucluse Village – Bâtiment Le Consulat – 84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00
contact@scot-bva.fr